

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
A 18 HEURES
A LA MAIRIE DE BESSEGES
" Salle du Conseil Municipal"***

Étaient présents : M Bernard PORTALES -MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MME Martine DOMERGUE - M Rodolph PELLIER - MME Christine ROUX - M Claude VIGOUROUX- MME Marie-Cécile VAUSSENAT - MME Anne- Marie BENAVENT - M René SANSONETTI - MME Sylvie PESENTI - M Serge GRANGEON -M Luc VAN DER HAEGHEN- MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET - MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

Étaient absents excusés : M Jacques MOLLE - M Claude ROUX - MMES Catherine STECKIW -Audrey ROUDIL - Jennifer GUERIN - M Jérôme GIUNTA -

Ont voté par procuration : M Jacques MOLLE - MME Catherine STECKIW

Secrétaire de séance : MME Martine DOMERGUE

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Jacques MOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Serge GRANGEON, Conseiller Municipal, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Catherine STECKIW, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2025

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 JUIN 2025.

2°) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE BESSEGES

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le principe de reconduction de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de BESSEGES, pour la rentrée scolaire 2025-2026, et décide de porter le montant de la participation des communes à 830,00€ par élève pour les classes primaires et maternelles.

3°) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE TRANSPORT ACQUITTES PAR LA COMMUNE DE BESSEGES DANS LE CADRE DE L'ACHEMINEMENT VERS LA CANTINE MUNICIPALE DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES FREQUENTANT LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COMMUNAUX

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve, pour l'année scolaire 2025-2026, le principe de participation des communes extérieures aux frais de transport acquittés par la commune de BESSEGES dans le cadre de

l'acheminement vers la cantine municipale des élèves demi-pensionnaires fréquentant les établissements scolaires communaux et décide de porter le montant de la participation des communes à 489,00€ par élève.

4°) PARTICIPATION AU NOËL DES ENFANTS DES EMPLOYES MUNICIPAUX

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide de maintenir à 60,00 euros le montant du cadeau à offrir à chaque enfant d'employés municipaux, actifs ou retraités, âgés de moins de 18 ans (l'âge est apprécié le jour du repas de Noël du personnel communal) pour le Noël 2025.

5°) MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente, soit au seuil de 0,035€/ mètre de canalisation.

6°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE BESSEGES

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00€ à l'Amicale du Personnel Communal.

7°) GARANTIE D'UN EMPRUNT DE LA COMMUNE DE BESSEGES EN FAVEUR DE LA SOCIETE « UN TOIT POUR TOUS » DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS LOCATIFS A LA RESIDENCE DE LA VERRERIE

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt de la commune, à hauteur de 50%, pour le remboursement de deux prêts contractés par la société « Un Toit Pour Tous », pour réhabiliter 60 logements locatifs de la cité de la Verrerie. Ces deux emprunts, d'une durée de 20 ans, sont d'un montant respectif de 2 280 000,00€ et de 368 016,00€.

8°) APPROBATION DE L'ATTRIBUTION E COMPENSATIONN 2025 ET DU RAPPORT DE LA CLECT DU 16 SEPTEMBRE 2025

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le rapport de la CLECT du 16 septembre 2025 et approuve le montant de l'attribution de compensation 2025 qui est fixé à la somme de 320 777,00€ pour la commune de BESSEGES.

9°) ACCEPTATION DU PRINCIPE DE SOUS-LOCATION DU DROIT AU BAIL DANS LE CADRE DES BAUX PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Madame Carine AUBINAIS, orthophoniste qui exerce à la maison de santé pluridisciplinaire depuis l'été dernier.

Par ce courrier, Madame AUBINAIS sollicite, auprès de la mairie de BESSEGES, l'autorisation de sous-louer, à raison d'1 jour par semaine, son cabinet à une ergothérapeute, Madame Marina DETZEL, à compter du 1^{er} janvier 2026. Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour le territoire de répondre favorablement à cette demande dans le but d'enrichir l'offre de soins à la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal accepte le principe de sous-location du droit au bail inscrit dans les baux professionnels liant la collectivité aux professionnels de santé exerçant à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

10°) RESILIATION PARTIELLE – BAIL PROFESSIONNEL – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – MADAME DELPHINE AZZOLINI

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation partielle du bail professionnel conclu avec Madame Delphine AZZOLINI dans le cadre de la maison de santé pluridisciplinaire, à compter du 31 décembre 2025.

11°) AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – MADAME AUDREY ROUDIL

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal agréé le bénéfice de la cession de bail professionnel par Madame Delphine AZZOLINI au profit de Madame Audrey ROUDIL à compter du 1^{er} janvier 2026.

12°) AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – MONSIEUR MAXIME SAUDIN

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal agréé l'intégration de Monsieur Maxime SAUDIN dans le bénéfice du bail professionnel liant la collectivité et les professionnels de santé occupant le local référence « Infirmières 1 », à compter du 1^{er} janvier 2026.

13°) RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ECOLE DE LA CANTONADE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SOLIDARNET »

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation de la convention de mise à disposition d'une salle de l'école de La Cantonade au profit de l'association « SOLIDARNET », avec effet rétroactif, à compter du 30 septembre 2025.

14°) EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE DE CONSULTATION

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation destinée à choisir les prestataires chargés des travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de BESSEGES.

15°) AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE VISE LE 24/12/2013 – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LEDIT AVENANT AVEC LA SAUR

A l’unanimité des Membres Présents, le conseil municipal approuve l’avenant N°2 au traité d’affermage pour l’exploitation du service public d’eau potable visé le 24 décembre 2013, accepte la prolongation de 2 ans de la durée du contrat initial avec une date d’échéance reportée au 31 décembre 2027 et autorise le maire à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à cet effet.

16°) AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF VISE LE 24/12/2013 – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LEDIT AVENANT AVEC LA SAUR

A l’unanimité des Membres Présents, le conseil municipal approuve l’avenant N°2 au traité d’affermage pour l’exploitation du service public d’assainissement collectif visé le 24 décembre 2013, accepte la prolongation de 2 ans de la durée du contrat initial avec une date d’échéance reportée au 31 décembre 2027 et autorise le maire à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à cet effet.

17°) FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR POUR LA REDEVANCE SUR LA « PERFORMANCE DES RESEAUX D’EAU POTABLE »

A l’unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de fixer le montant 2026 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des réseaux d’eau potable » à 0,0495€/m3.

18°) FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR POUR LA REDEVANCE SUR LA « PERFORMANCE DES SYSTEMES D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

A l’unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de fixer le montant 2026 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d’assainissement collectif » à 0,039€/m3.

19°) RENOUELEMENT CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES – SA SACPA

A l’unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de la reconduction du contrat de prestations de service public avec la SA SACPA, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d’1 an, renouvelable par tacite reconduction trois fois, soit jusqu’au 31 décembre 2029, pour un montant de 1,12€ HT par an et par habitant.

20°) DEPÔTS SAUVAGES – CREATION D’UNE PROCEDURE, SANCTION ET TARIFICATION

A l’unanimité des Membres Présents, le conseil municipal approuve le principe de la création d’une tarification concernant l’intervention, l’enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d’ordures ménagères (ou assimilés), ou des dépôts sauvages d’encombrants, et décide de fixer la tarif forfaitaire à 250,00€, étant précisé que les dépôts nécessitant un traitement industriel spécifique seront alignés sur la facture de la déchetterie ou de l’entreprise spécialisée en charge de leur traitement.

21°) REGULARISATION – CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°741, N°742 ET N°743

Afin de régulariser la transaction effectuée en 2010 au profit de Monsieur Marc LAZZARELLI, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des Membres Présents, la cession gratuite au profit de l'intéressé des parcelles cadastrées Section B N°741, N°742 et N°743 pour une superficie totale de 286 m².

22°) TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE DFCI A26 RELIANT BESSEGES A PEYREMALE – AUTORISATION A DONNER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES DE LANCER LES TRAVAUX ET ACCEPTATION DE LA PART D'AUTOFINANCEMENT REVENANT A LA MAIRIE DE BESSEGES

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal autorise la Communauté de Communes de Cèze Cévennes de lancer les travaux de mise aux normes de la piste DFCI A26 qui relie BESSEGES à PEYREMALE et accepte le montant de la part d'autofinancement revenant à la mairie de BESSEGES et qui sera répercuté sur les années 2026 et 2027 sur la base d'un lissage de l'attribution de compensation.

23°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de créer l'emploi permanent d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026, et décide de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter de cette date :

SERVICES SCOLAIRES					
EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC

24°) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332.23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer, pour une durée de 2 mois à compter du 3 novembre 2025, un emploi non permanent d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, et décide de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter de cette date :

SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint Technique	Adjoint Technique	C	0	1	TC

25°) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2024

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2024, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et décide de renseigner et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

26°) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et décide de renseigner et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

27°) INFORMATIONS – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 27 MAI 2020 ET DE LA DELIBERATION N°2025-02-9 DU 18 JUIN 2025

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales suivantes :

DECISION N°2025/01 : Fongibilité des crédits –M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	16	1641	- 18 000,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9001	231	+ 18 000,00€

DECISION N°2025/02 : Fongibilité des crédits –M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	204	20422	- 1 785,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9002	2188	+ 589,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9004	2183	+ 1 196,00€

28°) QUESTIONS DIVERSES

1) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES RUISSEAUX COUVERTS POUR L'ACTIVITE MINIERE EN CEVENNES :

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'adhésion de la commune de SAINT FLORENT SUR AUZONNET au SIVU des Ruisseaux Couverts pour l'Activité Minière en Cévennes à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que la modification des statuts permettant de conduire au nom et pour le compte des maîtres d'ouvrages compétents, des travaux urgents de sécurisation des ruisseaux couverts relevant du périmètre du syndicat.

2) MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ANIMATION SITUEE AU 1^{er} ETAGE DU COMPLEXE PAUL EYRIAC – MADAME CHRISTINE SALAVERT:

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la mise à disposition à titre gratuit de la salle d'animation située au 1^{er} étage du complexe Paul EYRIAC au profit de Madame Christine SALAVERT, à compter du 1^{er} novembre 2025 et précise que cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant pour une durée d'un an.

3) FERMETURE DE LA PASSERELLE DE LALLE:

Monsieur Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, interroge Monsieur le Maire au sujet de la fermeture de la passerelle de Lalle.

Monsieur Bernard PORTALES répond que, suite à des suspicions sur la solidité de l'ouvrage, un arrêté de péril a été pris dans l'urgence et un expert a été mandaté. Celui-ci a rendu un rapport préconisant une étude complémentaire plus poussée qui devrait être réalisée l'année prochaine. Dans l'attente du résultat de la seconde expertise, la passerelle reste fermée pour des raisons évidentes de sécurité.

Monsieur Bernard PORTALES conclut son propos en indiquant que des travaux seront très certainement nécessaires, avec un coût prévisionnel relativement élevé. Des recherches de financement seront donc indispensables pour pouvoir mener à bien l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Madame Martine DOMERGUE
4^{ème} Adjointe au Maire de BESSEGES